

Menuisier - Agenceur / Menuisière - Agenceuse

(Métiers de la menuiserie et de l'agencement)



Le menuisier conçoit et fabrique des produits de menuiserie (bois, matériaux associés, dérivés, ...) dans le cadre d'un process de fabrication artisanal ou semi-industriel en réponse aux besoins d'un client. Il met en œuvre les opérations de montage, d'installation et d'entretien de produits de menuiserie, d'agencement et d'éléments associés, fabriqués ou non par l'entreprise : ouvertures, fermetures, menuiseries intérieures, portails et clôtures, plafondages et mobilier de jardin, agencement, escaliers, planchers et parquets, isolation phonique et thermique par l'intérieur et l'extérieur et cloisons sèches, aménagements intérieurs, protection solaire, automatismes, ... Il s'assure que les travaux ont été réalisés en adéquation avec les besoins et attentes du client, dans les standards de qualité et de sécurité définis par l'artisan et la réglementation et normes en vigueur, intervient dans la gestion de la relation commerciale avec le client ou son représentant (ainsi que dans la relation fournisseur).

Ses activités peuvent être constituées de différentes combinaisons entre les activités liées à la conception des ouvrages, leur fabrication et leur installation. Il peut également intervenir sur des activités annexes aux éléments qu'il fabrique et qu'il installe : installation et entretien de systèmes de fermeture, installation et maintenance d'accessoires, notamment les accessoires motorisés et connectés.

Conditions et environnement de travail

Le travail du menuisier se partage entre le bureau où il dessine, l'atelier où il fabrique et découpe ses pièces et le chantier, où il procède au montage et à l'installation finale des ouvrages.

Les machines à commandes numériques modifient profondément ses méthodes de production.

Les qualités et aptitudes attendues

- Sens de la représentation géométrique
- Sens de l'esthétique
- Soin, précision et minutie
- Habiléité



Devenir Menuisier-Agenceur / Menuisière-Agenceuse

■ Après la 3^e de collège

- CAP Menuisier fabricant
- CAP Menuisier installateur
- Bac professionnel Technicien menuisier agenceur
- Bac professionnel Technicien de fabrication bois et matériaux associés
- Bac professionnel étude et réalisation d'agencement

■ Après le CAP ou Bac professionnel

- Brevet professionnel Menuisier
- Mention complémentaire Parqueteur

■ Après le Baccalauréat

- BTS Étude et réalisation d'agencement
- BTS Développement et réalisation bois



En formation professionnelle

■ Titres professionnels - 1^{er} niveau de qualification

- Menuisier agenceur
- Menuisier de fabrication de bois et dérivés
- Menuisier poseur installateur

■ Titres professionnels Niveau BAC

- Technicien métreur du bâtiment
- Technicien d'études en menuiserie d'agencement

■ Titres professionnels - Niveau BTS

- Technicien supérieur du bâtiment en économie de la construction
- Technicien supérieur du bâtiment option étude de prix
- Technicien supérieur du bâtiment, option économie de la construction

■ En formation dans les Chambres de métiers et de l'artisanat

- Brevet de maîtrise Menuisier de bâtiment et d'agencement

Pour pouvoir exercer le métier de charpentier dans une entreprise artisanale, il est recommandé de bénéficier d'un diplôme professionnel (CAP, BP ou Bac Pro)

ZOOM

SUR LES ACTIVITÉS LIÉES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Il contribue à améliorer le cadre de vie en ce qui concerne l'accessibilité, le confort, l'esthétique des habitations et locaux commerciaux. Professionnel de l'isolation phonique et thermique (intérieure et extérieure), il conseille le client en matière de performance énergétique et acoustique. Il se coordonne avec les autres corps d'état.

Perspectives professionnelles

■ Possibilité de se spécialiser dans les activités suivantes : installation de fermetures et équipements, agencement d'espaces de vie, fabrication de mobilier, escalier...

■ **Chef d'atelier ou Chef d'équipe** après une expérience confirmée en fabrication ou en installation et une éventuelle formation

■ **Chef d'entreprise** menuisier-agenceur après quelques années d'expérience et une formation en gestion et pilotage d'entreprise - Cf. fiche Chef d'entreprise

■ **Métiers voisins** : charpentier, ébéniste, luthier et facteur d'orgue

Fiches ROME

H2206 - Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie

H2209 - Intervention technique en aménagement et bois

F1608 - Pose de revêtements rigides

F1607 - Pose de fermetures menuisées

H2502 - Management et ingénierie de production

F1106 - Ingénierie et études du BTP